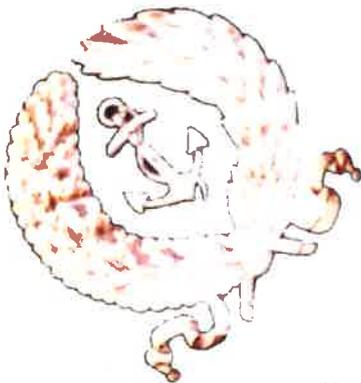


DES ANCRES SUR LES DRAPEAUX DE L'ARMÉE DE L'AIR ...



A l'instar des deux autres armées et de la Gendarmerie, l'Armée de l'air dispose de drapeaux dits « modèle 1880 » depuis sa création, en 1934. Ces drapeaux ont été majoritairement mis à la garde des grandes unités navigantes que sont les escadres aériennes, qu'elles soient de chasse, de bombardement ou de reconnaissance. Ces drapeaux sont en tous points identiques aux drapeaux des autres armées. A ce titre, les couronnes de lauriers et de chêne qui occupent les quatre coins du tablier, avers et revers, reçoivent généralement le numéro de l'escadre pour laquelle ils ont été fabriqués. Il existe toutefois deux drapeaux d'escadres dont les couronnes contiennent ... des ancres de marine ! Loin d'être une erreur de fabrication ou encore une fantaisie propre à l'unité, par ailleurs incompatible avec le caractère solennel d'un drapeau militaire, ces symboles à la fois courants et étonnants révèlent le passé de ces deux grandes unités, les 8e Escadre de chasse et 25e Escadre de bombardement.

La création de l'Armée de l'air soulève bien des oppositions et des critiques, tant du côté de l'Armée (de terre) dont elle est issue, que du côté de la Marine qui y voit parfois une concurrente. Dans un but de rationalisation des moyens aériens militaires, un décret est toutefois signé le 27 novembre 1932, conjointement par MM. Painlevé (Ministre de l'air) et Leygues (Ministre de la Marine), aux termes duquel les marins ne conservent sous leur coupe que l'aviation embarquée (aéronefs stationnés sur navires), le reste de l'aviation maritime (escadrilles de bombardement et de chasse), par ailleurs basée à terre, passant sous la coupe de la future Armée de l'air, mais demeurant « pour emploi » à la Marine, en tant qu'« aviation de coopération maritime ». Cette redistribution permet la mise sur pied, le 1er janvier 1936, de deux nouvelles unités, la 8e Escadre de chasse stationnée à Marignane (Bouches-du-Rhône) et la 25e Escadre de bombardement sur le terrain de Sidi-Ahmed (Tunisie), au sein du complexe aéronaval de Bizerte. Deux drapeaux sont immédiatement fabriqués et remis aux deux formations, s'ajoutant aux vingt-neuf autres dont l'Armée de l'air a déjà la garde. Afin de marquer l'origine majoritairement « Marine » des groupes qui composent ces escadres, des ancres prennent place au sein des couronnes d'angle, cas unique au sein de l'Armée de l'air.

Escadrilles issues de l'Aéronavale



3C 1
EC 3/7 "Languedoc"



3C 2
ETO 1/8 "Saintonge"



3C 3
ETO 1/8 "Saintonge"



4B1



4B 2



4B 3

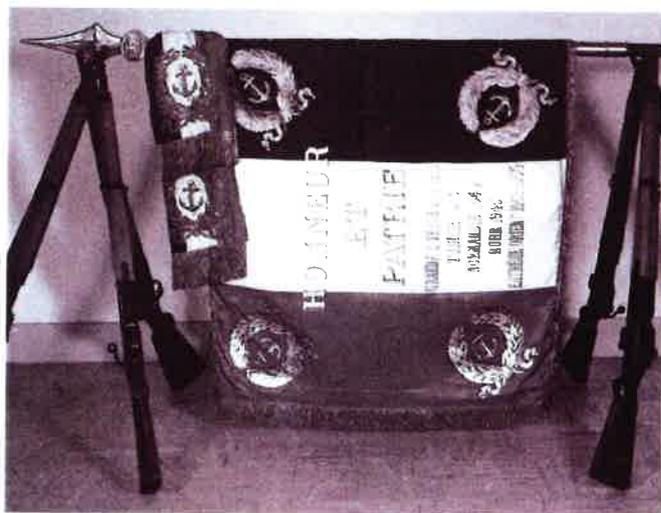
La 8e Escadre de chasse est composée de deux groupes de chasse, les GC I/8 et II/8. Le premier rassemble quant à lui deux escadrilles issues de la Marine, les 3C2 et 3C3, alors que le II/8 n'est formé à ses débuts que d'une seule escadrille, la 3C1. Sa principale mission est de participer, en coopération avec la Marine, à la défense des côtes et ports métropolitains de la Méditerranée. Pour ce faire, elle est dotée à ses débuts de chasseurs monomoteurs Morane-Saulnier 225. Les deux groupes sont largement engagés dans les combats de la Bataille de France de mai-juin 1940, remportant respectivement 36 et 11 victoires aériennes sur leurs chasseurs Bloch 152, ce qui vaudra au drapeau de la 8e EC l'inscription « France 1940 ». Afin de marquer la présence de la 8e EC reformée en Tunisie de 1955 à 1961 et son implication dans la Guerre d'Algérie, le drapeau reçoit l'inscription « AFN 1952-1962 » en 2004. Il est actuellement à la garde de l'Ecole de transition opérationnelle (8e ETO) de Cazaux (Gironde), héritière directe des traditions et de la mission de la 8e EC, la formation des pilotes de combat.



*Avers, revers et cravate du drapeau de la 8e EC
(avant l'apposition de l'inscription
« AFN 1952-1962 »)*

La 25e Escadre de bombardement est quant à elle formée de deux groupes de bombardement, les GB I/25 et II/25. Le premier ne reçoit qu'une seule escadrille de la Marine, la 4B3, l'Armée de l'air fournissant les effectifs afin de constituer la seconde. Le GB II/25 rassemble les escadrilles 4B1 et 4B2, volant sur hydravions Farman F168 et bombardiers Léo 257bis. La 25e EB est chargée de la surveillance et de la protection du trafic maritime transitant par et au large de la 4e Région maritime (AFN), et n'est pas rapatriée pour combattre en métropole. Le GB I/25, toujours stationné en AFN après l'Armistice, passe sous commandement allié en 1942 et reprend le combat contre les forces de l'Axe en Tunisie. Rééquipé en matériel britannique (quadrimoteurs Halifax) et intégré à la RAF, il participe à la reconquête de l'Europe depuis la base anglaise d'Elvington, de 1944 à 1945. Les 1257 sorties de bombardement du GB I/25 « Tunisie » vaudront au drapeau de la 25e EB les inscriptions « Tunisie 1943 », « Normandie 1944 » et « Ruhr 1945 ». Enfin, il est déployé sur B-26 Invader à Cat-Bi, en Indochine, le drapeau de l'escadre recevant l'inscription « Extrême Orient 1951-1954 ». Cet emblème est actuellement à la garde de la Base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac (Gironde) qui accueille l'escadre de 1945 à 1951.

On notera enfin que les deux drapeaux portent l'inscription « Grande Guerre 1914-1918 », afin de rappeler que les escadrilles qui forment leurs groupes ont combattu durant ce conflit, au sein de l'Aéronautique maritime. Par ailleurs, on remarque que la cravate du drapeau de la 25e EB est porteuse d'ancres brodées, ce qui n'est pas le cas de celle de la 8e EC qui affiche, plus traditionnellement, le numéro de l'escadre.



*Drapeau de la 25e EB en 1961, posé sur des
faisceaux de fusils MAS 36, et dont on aperçoit
bien les ancres brodées sur la cravate.*

Adjudant-chef Bernard PALMIERI, Division
symbolique air du SHD